

MR GIORDANI, DANIEL

Coordonnateur du C.I.S.P.D.

à La Tour du Pin le 15.03.2019.

Communauté de communes des Vals du Dauphiné

CS - 90077

38353 - LA TOUR DU PIN Cedex -

Tél. : 06.60.76.30.62.

Courriel : cisped@valsdu-dauphine.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION SUR LES ACTIONS POUR AMELIORER LA TRANQUILLITE PUBLIQUE

La commission du CISPD des Vals du Dauphiné, travaillant sur les actions à mener pour améliorer la tranquillité publique s'est réunie jeudi 14 mars 2019.

Conformément à l'ordre du jour annoncé dans la convocation il a été abordé les sujets suivants :

1. Les troubles provoqués par un petit groupe de jeunes lors de leur venue à la Médiathèque La Passerelle à LA TOUR DU PIN. Faits signalés lors de la réunion de la commission du 11.01.2019 :

Aucun représentant de la médiathèque n'étant présent lors de cette réunion, M. BRELET (Adjoint à la mairie de La Tour du Pin) et le représentant de la Police Municipale locale font état que la situation semble revenue au calme. Toutefois, le fait que le personnel de la Médiathèque se refuse à déposer une plainte à titre individuel quand il fait l'objet d'insultes ou de menaces (par crainte de représailles), ne permet pas aux Gendarmes d'engager des poursuites judiciaires.

Le service prévention de La Tour du Pin a effectué et effectue encore des temps de présence à la médiathèque afin de rencontrer les jeunes mis en cause. Cette action semble avoir apporté des résultats positifs.

2. Les bailleurs présents (OPAC - PLURALIS et SEMCODA) :

Seul M. MENARD, responsable de PLURALIS est présent à cette réunion.

Il évoque le problème des épaves de véhicules sur le domaine des résidences Pluralis et en particulier sur le fait que certaines communes ne disposent pas d'un personnel formé pour procéder à ce type d'enlèvement.

Le Lt BEILLE représentant la compagnie de Gendarmerie signale que sur courrier saisissant la brigade locale de ce fait, les gendarmes peuvent intervenir afin d'identifier les propriétaires de ces véhicules et permettre au bailleur de sommer par courrier ce dernier d'enlever son véhicule avant une mise en fourrière.

M. Franck LEON, Chef de la Police Municipale de La Tour du Pin propose que le personnel des communes intéressées sur les modalités à effectuer pour cet enlèvement de véhicule épave ou «ventouse», prenne contact avec lui pour connaître les formalités à accomplir.

M. MENARD, nous communique une Fiche d'information sur le *Service « 24H00 Urgence »* de Pluralis. Il s'agit du service, que les gendarmes peuvent appeler pour laisser à son intention une information sur une intervention nocturne dans une de ses résidences. (La fiche est jointe au présent C.R).

3. Point sur les éventuelles incivilités dans les communes les communes

Mme CHABERT, Maire de CHIMILIN, fait état que les rondes mises en place par la Brigade de PONT DE BEAUVOISIN, se sont révélées efficaces en effet les jeunes qui perturbaient la tranquillité dans sa commune se sont calmés depuis.

M. BRELET, (Mairie de La Tour du Pin) souhaiterait que le Gend. LOISEL en charge de la cellule « *Contact* » de la compagnie de Gendarmerie de La Tour du Pin puisse venir rencontrer les commerçants du centre-ville. Ces derniers se sont plaints de nuisances occasionnées par certaines personnes qui résident dans ce secteur de la ville. Un courrier a été adressé en ce sens à la Mairie.

A ce sujet des plaintes auraient été déposées ; mais les plaignants disent ne pas être informés du résultat des enquêtes concernant leurs plaintes.

Le Lt BEILLE, confirme qu'à la fin de chaque enquête sur plainte, le plaignant doit recevoir un « *Avis à victime* » l'informant du résultat de cette dernière et des mesures décidées par le Parquet lorsque le ou les auteurs sont identifiés. Il va demander que soit effectué un rappel aux Gendarmes des brigades sur cette disposition obligatoire.

M. HANRY, proviseur du lycée Elie Cartan, signale que des conflits entre jeunes des établissements (Collèges et lycées) de La Tour du Pin, présentent un risque de voir des violences entre ces élèves se produire lors du temps d'attente des cars scolaires en fin d'après-midi. Il suggère une présence ponctuelle des gendarmes ou policiers municipaux sur ce parking du Champ de Mars afin de dissuader toute action violente.

4. Etat d'avancements des projets validés lors de la réunion du 28.09.2018.

- Convention sur la possibilité pour la P.J.J. de mettre en place des mesures de réparation ou T.I.G. mineurs sur le territoire des VDD.

Le service Jeunesse des VDD (M. MOUCAVIA) nous ont fait part de l'avancement du projet de convention. Cette dernière a été validée par le service juridique de la communauté de communes. Mme BRAHMI (PJJ) absente à la présente réunion, nous a contacté au préalable pour nous informer qu'elle attendait ladite convention afin de la transmettre à sa direction.

- Convention sur la possibilité de prise en charge des élèves en exclusion temporaire par un animateur jeunesse de la communauté des communes des VDD.

M. HANRY, informe la commission qu'il est préférable dans un premier temps d'établir cette convention au niveau des collèges. Elle devrait pouvoir être mise en place pour la rentrée scolaire 2019-2020. Il nous tiendra informé de l'avancement du projet lors de la prochaine réunion en juin 2019.

En ce qui concerne les lycées, il lui semble que cela doit être traité différemment et qu'il serait préférable d'attendre les résultats de cette mise en place avec les collèges afin d'adapter la convention aux lycées.

5. Clôture de la commission.

Un rappel a été fait sur la possibilité de réunir la commission à la demande si des faits particuliers étaient signalés au CISP. A ce sujet, le coordonnateur peut être contacté à tous moments de même que le président de la commission :

M. Richard BRELET - Mairie de La Tour du Pin –Téléphone : 04 74 83 24 44

Courriel : richard.brelet@latourdupin.fr

La prochaine réunion a été fixée au Jeudi 6 juin 2019 à 14h00 elle aura lieu dans les locaux de la Mairie de La Tour du Pin – 6 rue de l'Hôtel de Ville.

Le Coordonnateur
Daniel GIORDANI.

